



Date de la convocation : 12/06/2024

**Nombres d'administrateurs** : 13

Présents : 9

Absents : 2

Absents représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :  
2024-017

OBJET :

## Actualisation des tableaux des emplois et des effectifs des agents de la Mairie et du CCAS de la ville de Servian

Secrétaire de séance :  
Bénédicte DAVOISE  
Directrice CCAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 034-263400640-20240617-2024017-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

### Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT donne pouvoir à Véronique FRYDER AMEE, Bernard BLANC donne pouvoir à Marie-Laure BELTRAN

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

### Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'Avis du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2023 adoptant le tableau des emplois et des effectifs des agents de la Mairie et du CCAS de la ville de Servian.

Vu l'Avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2024.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'actualisation des tableaux des emplois et des effectifs de la Mairie et le tableau des emplois et des effectifs du CCAS tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Les actualisations du tableau des emplois et des effectifs des agents de la Mairie de la Ville de Servian, soumises au vote de l'assemblée délibérante sont les suivantes :

- Suppression de poste
- Rédacteur à temps complet
  
- Créations de poste à temps complet afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  
- Créations de poste à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'Adjoint Technique
- 1 poste d'Adjoint au Patrimoine
- 1 poste de Gardien - Brigadier
- 1 poste d'Adjoint d'Animation

Les actualisations du tableau des emplois et des effectifs des agents **CCAS** de la Ville de Servian, soumises au vote de l'assemblée délibérante sont les suivantes :

- Créations de poste à temps complet afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  
- Créations de poste à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **Le conseil d'administration après en avoir délibéré :**

Article 1 : Adopte le tableau actualisé des effectifs des agents de la Mairie tel que présenté en annexe.

Article 2 : Adopte le tableau actualisé des effectifs des agents du CCAS tel que présenté en annexe.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **Le Président,**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 20/06/2024

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

**Christophe THOMAS**





**Annexe 2 à la délibération n°2024-017 - Tableau des emplois et des effectifs CCAS**

2024-017  
Notifiée le : 17/06/2024

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	Responsable RH	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Attaché territorial	Attaché Principal	A	Directeur du CCAS	TC	Oui	1	Contractuel	0
	Rédacteur Territorial	Rédacteur	B	Responsable administratif polyvalent	TC	Oui	1	/	1
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Comptable	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Coordinatrice hébergement et vie sociale	TC	Oui	1	Titulaire	1
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Assistant administratif	TC	Oui	1	/	1
Filière technique	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif	C	Assistant administratif	TC	Oui	2	Titulaire	1
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	Agent d'entretien	TC	Oui	1	Titulaire	0

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 034-263400640-20240617-2024017-DE





**Annexe 2 à la délibération n°2024-017 - Tableau des emplois et des effectifs CCAS**

2024-017

Notifiée le : 17/06/2024

		principal de 2 <sup>ème</sup> classe																																																										
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	ASH	TC	Oui	1			Titulaire	1			0																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>		Polymaintienicien	TC	Oui	1			Titulaire	1			0																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>		ASH	TC	Oui	1			Titulaire	1			0																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	ASH	TC	Oui	1			Titulaire	1			0																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique</b>	C	ASH	TC	Oui	1				/			1																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique</b>	C	ASH	TC	Oui	1				/			1																																														
<b>Adjoint technique territorial</b>		<b>Adjoint technique</b>	C	ASH	TC	Oui	1			Titulaire	1			0																																														
<b>Filière médico-sociale</b>		<b>Infirmier territorial cadre de santé</b>	A	Directrice EHPAD	TC	Oui	1			Contractuel	1			0																																														
		<b>Educateur territorial de jeunes enfants</b>	A	Educateur de jeunes enfants	TC	Oui	1			Contractuel	1				0																																													
		<b>Infirmier territorial en soins généraux</b>	A	Infirmier	TC	Oui	1			Titulaire	1				0																																													
		<b>Infirmier territorial en soins généraux</b>	A	Infirmier	TC	Oui	1		3		Contractuel	2				0																																												
		<b>Infirmier territorial en soins généraux</b>	A	Infirmier	TC	Oui	1				Contractuel	1				0																																												

 Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
 Reçu en préfecture le 20/06/2024  
 Publié le 20/06/2024  
 ID : 034-263400640-20240617-2024017-DE

 Berger  
 Levraut



**Annexe 2 à la délibération n°2024-017 - Tableau des emplois et des effectifs CCAS**

2024-017

Notifiée le : 17/06/2024

Médecin territorial	Médecin de 1ère classe	A	Médecin coordonnateur	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
Psychologue territorial	Psychologues de classe normale	A	Psychologues	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
Puéricultrice territoriale	Puéricultrice	A	Directrice crèche	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
Aide-soignant territorial	Aide-soignant de classe normale	B	Aide-soignant	TC	Oui	1	<b>Titulaire</b>	1	0
Aide-soignant territorial	Aide-soignant de classe normale	B	Aide-soignant	TC	Oui	8	Contractuel	7	1
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Auxiliaire de puériculture	TC	Oui	1	<b>Titulaire</b>	1	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Auxiliaire de puériculture	TC	Oui	4	Contractuel	2	2
Agent social territorial	Agent social principal de 2ème classe	C	Agent de cuisine	TC	Oui	2	<b>Titulaire</b>	1	1
Agent social territorial	Agent social	C	ASH	TC	Oui	8	Contractuel	6	2
Agent social territorial	Agent social	C	ASH Faisant fonction d'AS	TC	Oui	7	Contractuel	6	1
Animateur territorial	Animateur	B	Musicothérapeute	16/35	Oui	1	Contractuel	1	0
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation territorial	C	Animatrice-société	TC	Oui	2	/	/	2
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	Coordinatrice hébergement et vie sociale	TC	Oui	1	<b>Titulaire</b>	1	0
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation	C	Animatrice sociale	TC	Oui	1	<b>Titulaire</b>	1	0

**Filière sociale**

**Filière animation**

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 034-263400640-20240617-2024017-DE

Berger  
Levrault

